



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 43872

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA à 20,6 % actuellement applicable aux prestations et fournitures funéraires. Le coût des obsèques représente pour les familles en deuil une charge financière importante et souvent imprévue. Au chagrin viennent inévitablement s'ajouter des questions d'argent. Or les frais funéraires sont un impératif lors de la survenance d'un décès au sein d'une famille. Il serait donc juste d'envisager un abaissement du taux de TVA à 5,5 % sur les prestations et fournitures funéraires afin de libérer les familles en deuil de cette insupportable contrainte financière. Il est demandé à Monsieur le ministre s'il envisage de prendre une telle mesure.

Texte de la réponse

Les prestations de services et les livraisons de biens réalisées par les entreprises de pompes funèbres figurent dans l'annexe H de la sixième directive n° 77/388/CEE modifiée listant les livraisons de biens et les prestations de services éligibles au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Lors des débats sur le projet de loi de finances pour 2001, le Gouvernement s'était engagé à examiner la possibilité d'appliquer le taux réduit à ces opérations. En définitive, il apparaît que les prestations de services et les livraisons de biens effectuées par les entreprises de pompes funèbres sont diverses et nombreuses. Ainsi, la loi énumère huit catégories d'opérations relevant du service extérieur, qui est une mission de service public, qu'elle distingue des autres prestations liées à l'inhumation. Compte tenu de cette complexité, seule une application du taux réduit de TVA à l'ensemble des opérations de ce secteur serait envisageable. Cela étant, l'adoption d'une telle mesure n'apparaît pas prioritaire dans l'immédiat compte tenu de son coût budgétaire supérieur à 750 millions de francs (114 millions d'euros) en année pleine.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43872

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1921

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 60